



Fibre optique et très haut débit

Le déploiement de la fibre optique est un des moyens qui permettra à terme de disposer sur le territoire livryen d'une technologie de transmission de l'information et de communication à Très Haut Débit. La fibre optique permet notamment de garantir des débits plus élevés que l'ADSL, de meilleure qualité et symétrique

La fibre optique continue de se déployer à Livry-Gargan. La Ville négocie âprement avec l'opérateur téléphonique Orange, qui assure et finance les travaux. La ville devrait être couverte intégralement d'ici 2020.

Attention, rentrer dans la zone de couverture ne signifie pas obtenir la fibre instantanément.

En effet, un délai de 18 mois existe entre le moment où une zone est couverte et le raccordement effectif du logement, car des contraintes techniques doivent être prises en compte par l'opérateur agréé.

A ce jour, **100% des logements sont adressables** autrement dit couvert par le réseau .

Le nombre de logements raccordables continue sa progression : 16 383 fin avril 2019.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'avantage n'est pas réservé aux logements collectifs (immeubles, résidences...) mais l'installation de la fibre optique nécessite un peu plus de temps dans les secteurs pavillonnaires.

Pour rappel, tous les opérateurs sont susceptibles de fournir la fibre à Livry-Gargan sous le principe de la libre concurrence. Aujourd'hui, seul Orange est présent sur le territoire de la Ville mais les Livryens, s'ils le souhaitent, peuvent s'adresser à un autre fournisseur.

Zone adressable/zone raccordable, quelle différence ?

Pour que la fibre optique soit accessible au niveau de la rue, l'opérateur installe des armoires de rue (ou Points de Mutualisation de Zone). Dans ce cas, on parle de logement **adressable**. Lorsque la fibre est déployée dans l'immeuble (habitat collectif de plus de 3 logements) ou à proximité du pavillon, le logement est dit **raccordable**.

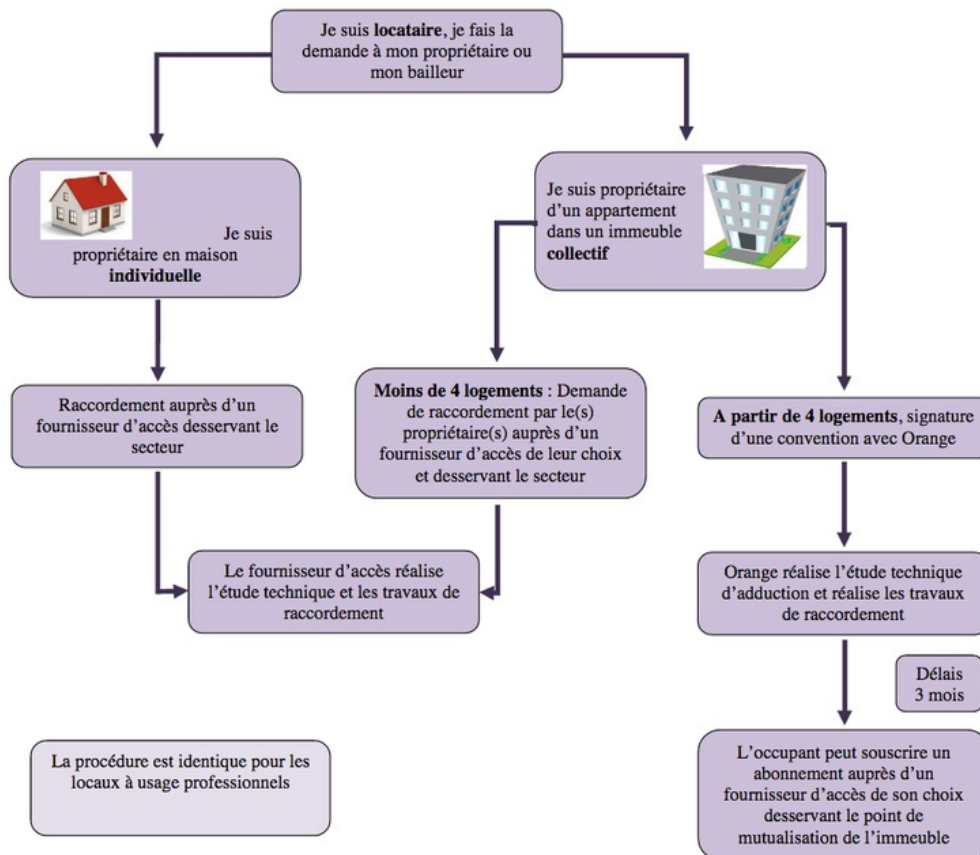
Enfin, lorsque la fibre est présente dans le logement et que l'occupant peut l'utiliser, on parle alors de logement **raccordé**.

Livry Gargan : Une ville 100% Adressable



Source : Service Prospective et Aménagement SIG/ Direction Développement Territorial / Mairie Livry-Gargan.
Fait le 12/03/2019

Lorsque le local à raccorder se situe dans la zone couverte par la fibre optique, voici les démarches à entreprendre :



Pour savoir si vous êtes éligible, rendez-vous sur <http://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre>



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43